***Proposition mail type en complément de la diffusion de l’arrêté préfectoral prononçant la fermeture de la classe/l’établissement***

*Objet : Information aux parents concernant la fermeture administrative de la classe XX /de l’établissement XX*

Madame, Monsieur,

Suite à l’identification d’un élève contact à risque familial d’un cas de variant sud-africain ou brésilien du COVID-19, la fermeture administrative de la classe XX /de l’établissement XX a été prononcée.

Dans ce contexte, les autorités sanitaires **recommandent que tous les enfants et le personnel de la classe XX /de l’établissement XX soient testés dès réception du présent courriel.**

Si le test de votre enfant est négatif, il n’y a pas de recommandation d’isolement strict, cependant, nous vous invitons :

* à réduire autant que possible ses contacts et à rester à la maison ;
* à surveiller sa température ;
* à réaliser un nouveau test au moindre doute (apparition de symptômes, contact avec une personne fragile…).

En tant que parent, et pour la durée de la fermeture administrative de la classe XX /de l’établissement XX, vous pouvez obtenir un arrêt de travail auprès de l’assurance maladie.

**L’arrêté préfectoral vaut attestation d’isolement.** Si vous êtes salarié du secteur privé ou du secteur public, il est à remettre, accompagné de ce courriel à votre employeur comme justificatif d’absence. Les parents non-salariés peuvent utiliser les téléservices declare.ameli ou declare.msa pour obtenir un arrêt de travail.

L’équipe de la cellule départementale d’investigation de l’ARS

associée aux professionnels de santé de l’éducation nationale.

*N.B : il est déconseillé que la garde de votre enfant soit effectuée par des personnes vulnérables telles que les grands-parents.*